

OBJET: **déclaration préalable aux fins de l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste (3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999).**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
(indiquer nom et prénom en lettres majuscules et en entier, tels qu'ils figurent sur le papier d'identité)

né(e) à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

résident à \_\_\_\_\_ rue de \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

État \_\_\_\_\_ téléphone \_\_\_\_\_

courriel \_\_\_\_\_

averti(e) des responsabilités pénales prévues par la loi en cas de présentation de fausses attestations et de déclarations mensongères, sous ma responsabilité personnelle en vertu du D.P.R. n° 445 du 28 décembre 2000

### DÉCLARE

de vouloir pratiquer temporairement la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste, pendant la saison d'hiver **2018-2019**, dans la discipline

**alpine**  **nordique**  **snow-board**

avec les spécialisations d'enseignement du ski suivantes:

**handicapés**

**telemark**

(cocher la case choisie)

dans la station de ski de:

\_\_\_\_\_ **du** \_\_\_\_\_ **au** \_\_\_\_\_  
(ex. Courmayeur, Pila, etc.) (indiquer la date de début activité) (indiquer la date de fin activité)

\_\_\_\_\_ **du** \_\_\_\_\_ **au** \_\_\_\_\_

- être titulaire d'un titre du plus haut niveau, comprenant l'attestation de réussite à l'«Eurotest» et à l'«Eurosecrité»
- être titulaire d'un titre de plus haut niveau mais ne pas être en possession de réussite à l'«Eurotest» et à l'«Eurosecrité» et demander donc:
  - de subir les épreuves compensatoires
  - d'exercer la profession exclusivement sous la surveillance d'une école de ski autorisée

\_\_\_\_\_ (indiquer l'école de ski autorisée que vous avez choisi dans le domaine skiable où vous allez exercer la profession)

- ne pas être titulaire d'un titre du plus haut niveau et d'exercer la profession exclusivement sous la surveillance d'une école de ski autorisée

- être en possession d'un décret certifiant l'habilitation permanente à l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste délivré par l'Assesseur régional compétent en matière de tourisme au cours de l'année \_\_\_\_\_
  - être titulaire d'une police de responsabilité civile couvrant les risques liés à des tiers dans le cadre du déroulement de mon activité, valable sur le territoire italien
  - être domicilié(e) à l'adresse suivante, en Italie, aux fins de l'envoi de toute correspondance
- 
- 
- 

J'annexe les pièces indiquées ci-après:

- copie de ma pièce d'identité personnelle, en cours de validité et copie du permis de séjour, si nécessaire;
- copie du titre professionnel délivré par l'autorité compétente du Pays d'origine du moniteur de ski ou par un organisme de formation reconnu par ladite autorité ;
- copie de la carte de moniteur de ski valable dans l'État de provenance en cours de validité pour la saison de référence;
- copie de la police d'assurance de responsabilité civile et attestation de couverture (reçu du paiement de la prime relative à la quote-part due, en cas d'assurance cumulative) valable sur le territoire italien au titre de la saison de référence ;
- copie de tout autre document attestant que je possède des connaissances et/ou les capacités essentielles obtenues dans le cadre d'une éventuelle formation supplémentaire et de l'expérience professionnelle conformément au quatrième alinéa de l'art. 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999;
- copie de tout autre document attestant que je justifie des titres me dispensant de l'application des mesures compensatoires visée au point 8 de l'annexe à la DGR n. 2438 du 21 décembre 2012.

**N.B. TOUTE DOCUMENTATION RÉDIGÉE DANS UNE LANGUE AUTRE QUE L'ITALIEN OU LE FRANÇAIS DOIT ÊTRE ASSORTIE DE SA TRADUCTION EN ITALIEN OU EN FRANÇAIS.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

LE REQUERANT

---

#### **INFORMATIVE SUR LA PRIVACY**

En vertu de l'article 13 du Règlement général sur la protection des données personnelles UE 2016/679, nous vous informons que la collecte et le traitement des données personnelles fournies par cette demande sont effectuées pour des fins institutionnelles, en particulier dans le but exclusif de délivrer l'autorisation à l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste conformément à l'art. 7bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999.

Titulaire du traitement des données est la Région Autonome Vallée d'Aoste, dans la personne du légal représentant pro tempore, dont le siège est situé à Place Deffeyes, 1 - 11100 Aoste, joignable à l'adresse pec segretario\_generale@pec.regione.vda.it, qui traitera les données personnelles fournies par des outils manuels et informatiques propres à garantir la sécurité et la confidentialité.

Le responsable de la protection des données de la Région Autonome Vallée d'Aoste (DPO) est joignable aux suivantes adresses : PEC privacy@pec.regione.vda.it (pour les titulaires d'une boîte e-mail certifiée) ou PEI privacy@regione.vda.it.

L'octroi de données est obligatoire pour la procédure ci-dessus indiquée. En cas de refus de fournir les données demandées il ne sera pas possible de donner une suite à votre demande au sens de ladite loi.

L'intéressé peut à tout moment exercer les droits visés aux articles 15 et suivants du Règlement 2016/679. En particulier, il peut demander la rectification ou la suppression des données personnelles ou la limitation du traitement ou s'opposer au traitement dans les cas prévus, en envoyant la demande au DPO (responsable de la protection des données) de la Région Autonome Vallée d'Aoste aux adresses ci-dessus indiquées.

L'intéressé, s'il estime que le traitement des données personnelles a été fait contrairement aux dispositions prévues par le Règlement (UE) 2016/679, peut déposer plainte auprès du Garant pour la protection des données, en vertu de l'article 77 du Règlement, en utilisant les coordonnées disponibles sur le site: [www.garanteprivacy.it](http://www.garanteprivacy.it).

Les données sont conservées dans les bureaux de la Structure Infrastructures et manifestations sportives située à Pollein (AO), Localité Autoport n. 32, selon le critère général indiqué dans la législation actuelle en matière de conservation, même aux fins d'archivage, des documents administratifs, dans le respect des principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité, ainsi que des finalités pour lesquelles les données ont été collectées.

Délégué au traitement des données est le Dirigeant de la Structure infrastructures et manifestations sportives, Ing. Rossano Balagna (tel. 0165/527633, adresse PEI turismo@regione.vda.it).

Les données personnelles sont également traitées par le personnel de la Région Autonome Vallée d'Aoste, qui agit selon les instructions spécifiques relatives à l'objet et aux méthodes de traitement. Ces personnes s'acquittent d'obligations précises qui leur sont confiées par la Région Autonome de la Vallée d'Aoste en matière de protection des données visant notamment à assurer la confidentialité et la sécurité des données.